



**BRIDGESTONE**  
**REGLEMENT COMPLET OPERATION HIVER BRIDGESTONE**

---

**Article 1 : Présentation de la société organisatrice**

La société Bridgestone France, SAS au Capital de 74 090 600 Euros, RCS Arras B 361 200 389, organise une animation commerciale avec deux mécaniques :

- une offre de remboursement réservée aux acheteurs de pneus Bridgestone hiver
- un jeu-concours permettant de faire gagner l'équivalent d'un Week-end au ski pour 4 personnes sans obligation d'achat d'une valeur de 1.000€.

Ce jeu se déroulera du 5 octobre au 19 décembre 2015 dans les points de vente participant à l'opération ou directement sur le site internet [www.lesoffresbridgestone.fr](http://www.lesoffresbridgestone.fr)

**Article 2 : offre de remboursement**

L'offre de remboursement est valable dans la liste des points de vente participants (liste disponible sur le site [www.lesoffresbridgestone.fr](http://www.lesoffresbridgestone.fr).)

L'offre de remboursement valable pour l'achat de 2 ou 4 pneus issus de la gamme Bridgestone Tourisme/SUV Hiver, dans les points de vente participant à l'opération et sous réserve d'avoir enregistré la demande dans les 7 jours ouvrés qui suivent l'achat.

Le montant de remboursement est défini selon la date d'achat et le nombre de pneus achetés dans la gamme Bridgestone Tourisme/SUV Hiver dans les points de vente participant à l'opération en France métropolitaine.

Nombre de pneus Bridgestone	Octobre	Novembre	Décembre
Pour 2 pneus hiver	30€	25€	20€
Pour 4 pneus hiver	60€	50€	40€

**COMMENT BÉNÉFICIER DE L'OFFRE DE REMBOURSEMENT :**

- 1| Se connecter sur [www.lesoffresbridgestone.fr](http://www.lesoffresbridgestone.fr)
- 2| Saisir le code de participation indiqué sur la contremarque remise en point de vente dans les 7 jours ouvrés qui suivent la date d'achat.
- 3| Remplir les champs demandés : coordonnées, détail de votre achat, ...
- 4| Si la demande est conforme, un mail sera envoyé dans un délai de 5 jours ouvrés pour informer qu'un virement bancaire sera émis sur le compte du bénéficiaire.

Cette offre est limitée à 2 demandes par foyer (même nom et/ou adresse dans la limite de 4 pneus par demande). Sera considérée comme nulle toute demande incomplète ou hors délai.

**Article 2 : jeu-concours**

Le jeu est ouvert à toute personne physique, résidant en France Métropolitaine, Corse comprise hors DOM TOM, inscrit sur le site [www.lesoffresbridgestone.fr](http://www.lesoffresbridgestone.fr). Ne peuvent en aucun cas participer au jeu les personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Pour jouer, les participants devront se connecter sur le site et compléter leurs coordonnées complètes (nom, prénom, adresse postale, téléphone et mail) et valider leur participation.

Ne peuvent participer au jeu, le personnel et les familles des sociétés du groupe Bridgestone et les membres de leur famille ainsi que toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, à la réalisation et à la gestion de cette opération.

### **Article 3 : Tirage au sort sans obligation d'achat**

Cette opération sans obligation d'achat permet de participer à un tirage au sort. Une seule participation est autorisée par personne et par foyer (même nom, même adresse). Toute participation au-delà d'une sera considérée comme nulle et non avenue.

Le tirage au sort mettra en jeu : 1 (un) week-end au ski pour 4 personnes sous la forme d'une carte-cadeau Nouvelles Frontières de 1.000€ TTC.

### **Article 4 : Lots**

Le tirage au sort sera effectué au plus tard le 30 décembre 2015. Le gagnant du tirage au sort sera informé par courrier ou mail des conditions de remise de son gain qui sera effective dans un délai maximum de 6 semaines à compter de la date du tirage au sort.

### **Article 5 : Responsabilités**

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, elle était amenée à annuler la présente opération, la prolonger ou en modifier les conditions. Sa responsabilité ne pourra être engagée et aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne saurait être versée aux participants.

### **Article 6 : Acceptation du règlement**

La participation à cette opération implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement déposé chez Maître Petey, Huissier de justice sis 221 rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 PARIS. Le règlement peut être consulté ou obtenu sur simple demande sur le site [www.lesoffresbridgestone.fr](http://www.lesoffresbridgestone.fr)

Toutes les difficultés pratiques d'application ou d'interprétation seront tranchées souverainement par les organisateurs.

### **Article 7 : Echange**

Les prix ne pourront être échangés, ni contre d'autres prix, ni contre leur valeur en espèces. Dans le cas où un fournisseur modifierait le lot mis en jeu, la responsabilité de la société organisatrice ne saurait être engagée de ce fait. Toutefois la société organisatrice s'efforcera de la remplacer par un lot équivalent de valeur égale ou supérieure.

### **Article 8 : Informatique et libertés**

Les coordonnées des participants collectées à cette occasion serviront uniquement pour les besoins de la présente opération. Elles seront traitées conformément à la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 et des textes subséquents, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant en s'adressant à Bridgestone/Département tourisme, Parc d'activités du Moulin de Massy, 23 rue du Saule Trapu 91882 Massy Cedex.

### **Article 9 : Internet**

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

### **Article 10 : Frais de participation**

Aucun frais de participation à l'opération ne sera appliqué auprès du consommateur. Aucun frais d'accès à Internet ou de coûts de communication téléphonique engagés par le Participant ne sera remboursé par l'organisateur.

### **Article 11 : Règlement**

Le règlement complet de cette opération est disponible sur simple demande écrite à l'adresse du jeu : BRIDGESTONE France – Service Marketing – PA du Moulin de Massy – 23 rue du Saule Trapu – 91882 MASSY. Les frais d'affranchissements concernant les demandes de règlement ne seront pas remboursés.